

*Eglise du Saint-Sacrement à Liège*  
*Chapelle de Bavière à Liège - Eglise Saint-Lambert à Verviers*

*Feuille 137*  
*Vendredi 4 décembre 2020*

**LES PROMESSES DU SACRE-CŒUR  
DANS LES APPARITIONS DE PARAY-LE-  
MONIAL**

Les pseudo-promesses du Sacré-Cœur dans les apparitions de Paray-le-Monial	2
Les véritables promesses du Sacré-Cœur dans les apparitions de Paray-le-Monial	9
Les promesses de Notre-Seigneur à sainte Marguerite-Marie en faveur des personnes dévouées à son Sacré-Cœur (TEXTE AUTHENTIQUE)	17
Les 12 promesses de Notre-Seigneur à sainte Marguerite-Marie Alacoque (formulation inexacte du XIX <sup>e</sup> siècle)	20

## LES PSEUDO-PROMESSES DU SACRÉ-CŒUR DANS LES APPARITIONS DE PARAY-LE-MONIAL<sup>1</sup>

La piété véritable exige la vérité. On n'a donc pas le droit, sous prétexte de rendre plus ardente ou plus attirante la dévotion au Sacré-Cœur, de proposer des visions surnaturelles ou des messages divins douteux ou inexistants. Un tel zèle - au moins intempestif et imprudent - a sévi à l'égard des faits de Paray. Ainsi a-t-on parlé de l'apparition du Sacré Cœur sous le noisetier de la Visitation, alors qu'il n'y eut probablement en sainte Marguerite-Marie qu'un sentiment intense et prolongé de la présence divine ; ainsi a-t-on encore présenté comme des demandes et des promesses à la France celles qui concernaient la seule personne du roi Louis XIV. Les mêmes amplifications et exagérations ont pareillement introduit, parmi les promesses authentiques faites par Notre-Seigneur à sainte Marguerite-Marie, de prétendues annonces de grâces pour lesquelles le Sauveur n'a jamais donné de garanties à sa confidente : celle-ci, en tous cas, ne nous les a indiquées nulle part. Or, en un domaine aussi délicat que celui de promesses divines, la seule chose permise est de s'en tenir rigoureusement aux textes, de ne pas les transformer par des additions ou des mutilations, et de ne rapporter, comme langage et engagement de Dieu, que ce qui l'est réellement.

### Un abus de langage

Or, ce qu'il faut déjà noter dans les douze formules des promesses, c'est que toutes ont été mises en style direct sur les lèvres de Notre-Seigneur en personne. Ainsi lui fait-on dire :

- « Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état. »

---

<sup>1</sup> Jean Ladame, *Les faits mystiques de Paray. Etude critique* (Résiac, Montsurs, 1991, 2<sup>e</sup> éd. revue), pp. 189-194.

- « Je mettrai la paix dans leurs familles. »
- « Je les consolerais... etc. »

Or, en tous ces cas, sauf pour la « grande promesse » que Marguerite-Marie nous rapporte en style direct : *Je te promets dans l'excessive miséricorde de mon Cœur*, la sainte visitandine a exprimé les promesses en style indirect : « Il m'a confirmé... », dit-elle par exemple (promesses aux âmes consacrées au Cœur de Jésus de ne périr jamais) ; ou bien : « Il m'a fait connaître » (promesses aux âmes consacrées de l'assistance à l'heure de la mort, promesse de bénédictions accordées là où sera exposée et honorée l'image du Sacré Cœur, promesse de paix dans les familles et les communautés, promesse de succès dans l'apostolat des âmes dévouées au Cœur de Jésus).

Pourquoi donc avoir ainsi fait dire au Christ des formules que sa confidente ne nous a pas transmises de cette façon ? Assurément, un tel langage direct s'avère plus incisif, il frappe davantage l'imagination et provoque dans les âmes un meilleur attachement à la dévotion au Sacré Cœur. C'est un abus pourtant qu'une telle traduction (accompagnée souvent d'une simplification) des textes authentiques. Si le sens n'est pas complètement faussé, du moins son mode d'expression méritait-il plus de respect. On doit en dire autant à propos des abréviations qu'ont subies les paroles rapportées par Marguerite-Marie : car on est infidèle à la vérité en résumant et condensant inutilement des textes qui n'avaient pas à l'être.

### La onzième promesse

Pour six des douze promesses, nous l'avons dit, Marguerite-Marie nous a rapporté des paroles reçues par elle de Notre-Seigneur. Pour une des six autres promesses, la onzième, on constate qu'il y a bien eu engagement de la part du Christ, mais seulement en faveur de quelques personnes, et non point de toutes. On a énoncé ainsi cette promesse : « *Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon*

*Cœur, et il n'en sera jamais effacé* ». Assurément, cette promesse a été faite à Mère du Saumaise (L 41) ; d'autre part, en une vision, Marguerite-Marie aperçut plusieurs noms « écrits en lettres d'or dans le Sacré-Cœur » et elle ajoute : « Et c'étaient les cœurs de ceux qui ont le plus travaillé à le faire connaître et aimer » (L 89). Mais ici, Marguerite-Marie emploie le passé ; elle cite même parmi les noms celui de Mère de Saumaise ; en revanche, elle ne dit nullement : « c'étaient les noms de ceux qui travailleront le plus... », etc. S'il s'agissait ici d'une personne, le futur eût été de rigueur. De même, écrivant à Mère Greyfié : « Il me semble, lui dit-elle, qu'il m'a fait voir que plusieurs noms y étaient écrits, à cause du désir qu'ils ont de le faire honorer, et que, pour cela, il ne permettra jamais qu'ils en soient effacés » (L 39). Marguerite-Marie témoigne ici d'une récompense (symbolique) qui concerne seulement quelques âmes d'apôtres. Aucune généralisation n'est proposée, aucune promesse rapportée. Enfin, dans une instruction à ses novices (D I, 74), elle parle à celles-ci de la manière d'inscrire leur nom dans le Cœur de Jésus. Il s'agit alors d'un encouragement à la perfection : « Si vos noms, leur dit-elle, sont marqués dans ce Cœur adorable, ce n'est encore qu'avec de l'encre, qui signifie le commencement de la grâce en vous »... « Et comme l'amour veut du retour... pour lui en rendre selon son désir, il faut que ce même amour grave, par retour, dans vos cœurs, le nom de notre Bien-Aimé... » (VO, II, 757-760).

En tous ces textes, on rencontre seulement des constatations faites (en vision) par notre sainte ou des exhortations : on y cherche en vain, en revanche, de la part du Christ, la moindre apparence d'engagement. Cette onzième « promesse » est donc, comme telle, à éliminer.

## Les première, troisième et cinquième promesses

Il faut en dire autant des trois promesses tirées d'une lettre de sainte Marguerite-Marie à son directeur (sans doute le P. Claude de la Colombière). On les énonce ainsi d'habitude :

1) « Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état. »

2) « Je les consolerais dans leurs peines. »

3) « Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises. »

Or, voici maintenant le texte d'où on les a extraites :

« Faites en sorte, surtout, que les personnes religieuses l'embrassent, car elles en retireront tant de secours qu'il ne faudrait point d'autre moyen pour rétablir la première ferveur et la plus exacte régularité dans les communautés les moins bien réglées, et pour porter au comble de la perfection celles qui vivent dans la plus grande régularité.

Pour les personnes séculières, elles trouveront, par le moyen de cette aimable dévotion, tous les secours nécessaires à leur état, c'est-à-dire la paix dans leurs familles, le soulagement dans leurs travaux, les bénédictions du ciel dans toutes leurs entreprises, la consolation dans leurs misères ; et c'est proprement dans ce Sacré-Cœur qu'elles trouveront un lieu de refuge pendant toute leur vie, et principalement à l'heure de la mort. Ah ! qu'il est doux de mourir après avoir eu une tendre et constante dévotion au Sacré-Cœur de Jésus-Christ ! » (L 141, cité par les *Contemporaines*, VO, 291, I, 275).

Deux constatations sont alors à noter : d'abord les changements opérés dans le texte. Ainsi a-t-on remplacé « secours » par « grâce », « misères » par « peines » ; on a omis « le soulagement dans leurs travaux » ; cependant, « les bénédictions du ciel » sont devenues « d'abondantes bénédictions ». Ces modifications, coupures ou amplifications dénotent vraiment un manque de sérieux en faveur de ce qui pourrait être des promesses du Christ !

Mais, d'autre part, on serait mal venu de parler ici de

promesses, car on ne trouve aucune référence à un langage du Christ. C'est sainte Marguerite-Marie qui conseille à son directeur : « Faites en sorte, surtout... » et qui lui décrit les fruits de la dévotion authentique au Cœur de Jésus. Mais ce dernier ne s'exprime nullement.

Assurément, le texte qui a inspiré ces trois promesses parle de ferveur des communautés religieuses et de paix dans les familles : grâces qui, l'une et l'autre, font ailleurs l'objet de promesses. De plus, les deux paragraphes de la lettre mentionnés ci-dessus sont suivis d'un autre qui commence par ces mots : « Mon Divin Maître m'a fait connaître »... Mais ne serait-ce pas alors abusif, sous prétexte qu'un bienfait divin est ailleurs assorti d'une promesse, d'octroyer celle-ci pareillement à d'autres bienfaits ? Et ce n'est pas non plus parce qu'une grâce est promise à la fin d'un texte que toutes les autres grâces - dont il est question dans le même texte - sont aussi l'objet d'un engagement divin !

Que l'on nous entende bien cependant : en niant que la première, la troisième et la cinquième promesses soient des « promesses du Sacré-Cœur », cela ne veut pas dire que ce qu'a écrit Marguerite-Marie soit inexact. Bien au contraire : elle parle d'expérience. Ce qu'elle exprime, elle le connaît aussi par toutes les communications mystiques qu'elle reçoit du Christ. Cependant, appelons « un chat un chat » et ne nous payons pas de mots. Que l'on nomme alors ces promesses « promesses de sainte Marguerite-Marie » et l'on aura raison. Elles auront, d'ailleurs, toute leur valeur du témoignage d'une sainte en constantes relations avec Notre-Seigneur. Mais attribuer directement à celui-ci de telles promesses, surtout en en transformant l'expression, et en les lui mettant sur les lèvres, c'est une exagération qui avoisine le mensonge.

## Les sixième, septième et huitième promesses

Ecrivant au P. Croiset (L 132, 3<sup>e</sup> lettre), Marguerite-Marie lui décrivait ainsi les effets de la dévotion au Sacré Cœur selon les niveaux de vie spirituelle des âmes :

« Ce divin Cœur, dit-elle, est une source intarissable, où il y a trois canaux qui coulent sans cesse : premièrement, de miséricorde pour les pécheurs, sur lesquels découle l'esprit de contrition et de pénitence ; le second est de charité, qui s'étend pour le secours de tous les misérables qui sont en quelque nécessité, et particulièrement pour ceux qui tendent à la perfection ; il y trouveront, par l'entremise des saints Anges, de quoi vaincre les obstacles ; du troisième, découlent l'amour et la lumière pour les parfaits amis qu'il veut unir à lui, pour leur communiquer sa science et ses maximes, afin qu'ils se consacrent entièrement à lui procurer de la gloire, chacun en sa matière ; et la Sainte Vierge sera la spéciale protectrice de ceux-ci, pour les faire arriver à cette vie parfaite. »

De ce passage ont été tirées la sixième promesse : « Les pécheurs trouveront en mon Cœur la source de l'océan infini de la miséricorde » ; la septième : « les âmes tièdes deviendront ferventes » ; la huitième : « les âmes ferventes s'élèveront à la plus haute perfection ».

Par ces trois promesses, on a voulu reproduire - très approximativement - les degrés de vie intérieure qui peuvent caractériser les âmes. Mais quelle trahison du texte de la sainte que de traduire par « âmes tièdes » celles qu'elle désigne par « les misérables en quelque nécessité et particulièrement ceux qui tendent à la perfection ». Car rechercher le meilleur et le plus parfait est justement tout le contraire de la médiocrité spirituelle ! De même, il n'est pas question d'âmes ferventes en route vers les sommets, mais au contraire, des « parfaits » qui les ont atteints et qui accèdent à l'union transformante ! On peut juger ici de l'édulcoration et de l'altération de la pensée de notre sainte !

Mais le plus grave encore ici, c'est que l'on rapporte des paroles de sainte Marguerite-Marie, qui nous décrit l'action du

Cœur de Jésus dans les âmes, comme des paroles et des promesses de Notre-Seigneur. On se doit donc de rejeter, comme telles, la septième et la huitième promesses, ou de les présenter, elles aussi, mais selon un texte exact cette fois, comme des « promesses de sainte Marguerite-Marie ». Quant à la sixième promesse, si on la tire, comme on l'a fait ici, d'un texte qui ne rapporte même pas des paroles du Christ, elle apparaît sans valeur. Cependant, comme à maintes reprises, Notre-Seigneur a présenté la dévotion à son Cœur comme l'effort suprême de son amour pour retirer les pécheurs de l'abîme de perdition, on pourra donc, en citant alors un autre texte, véritablement assorti d'un engagement divin, considérer cette sixième promesse comme authentique.

Ainsi sur les douze promesses traditionnelles, en avons-nous éliminé la moitié, simplement parce que Notre-Seigneur n'a pris alors aucun engagement et même n'a pas parlé du tout ! Que sainte Marguerite-Marie, en revanche, ait exprimé des certitudes et des réalités, on ne peut guère le constater, à condition pourtant que l'on respecte la manière même dont elle-même nous les rapporte. Mais que ce soit alors à cette sainte qu'on attribue ces affirmations et qu'on ne les impute pas au Christ ! Tels furent, en effet, les excès d'un zèle inintelligent et outrancier qui non seulement déforma les textes et leur signification, mais voulut encore leur donner Notre-Seigneur pour auteur et pour garant. La dévotion au Sacré-Cœur n'avait rien à gagner à de telles falsifications et il serait vraiment temps que l'on ne présentât, de Paray, que des messages et des promesses absolument authentiques !

## LES VÉRITABLES PROMESSES DU SACRÉ-CŒUR DANS LES APPARITIONS DE PARAY-LE-MONIAL<sup>2</sup>

Sur les douze promesses traditionnelles, six seulement bénéficient, si l'on peut dire, d'une prise de position divine. Il nous faut citer les textes qui les justifient. Certains d'entre eux ont été parfois répétés à plusieurs reprises par notre sainte dans les lettres à ses correspondants (Mère de Saumaise, Mère Greyfié, P. Croiset, en particulier). A leur tour, les ont redites les contemporaines dans leurs *Mémoires*, Mère Greyfié dans ses *Ecrits*, les sœurs de la Visitation dans *l'Abrégé de la vie de Marguerite-Marie*.

### La sixième promesse

Nous avons rejeté plus haut le texte sur lequel on avait fondé la sixième promesse, énoncée ainsi, nous le rappelons : « Les pécheurs trouveront en mon Cœur la source de l'océan infini de ma miséricorde. » Il eût alors fallu beaucoup plus simplement reprendre le texte de la première grande apparition : « Mon Cœur est si passionné d'amour pour les hommes... que ne pouvant plus contenir en lui-même les flammes de son ardente charité, il faut qu'il les répande par ton moyen et qu'il se manifeste à eux pour les enrichir de ses précieux trésors que je te découvre, et qui contiennent les grâces sanctifiantes et salutaires nécessaires pour les retirer de l'abîme de perdition » (A 53).

Marguerite-Marie précisera au P. Croiset : « Il me fit voir que l'ardent désir qu'il avait d'être aimé des hommes et de les retirer de la voie de perdition, où Satan les précipite à foule, lui avait fait former ce dessein de manifester son Cœur aux hommes, avec tous les trésors de grâce, de sanctification et de salut qu'il contenait,

---

<sup>2</sup> Jean Ladame, *Les faits mystiques de Paray. Etude critique* (Résiac, Montsurs, 1991, 2<sup>e</sup> éd. revue), pp. 194-200.

afin que tous ceux qui voudraient lui rendre et procurer tout l'honneur, l'amour et la gloire qui serait à leur pouvoir, il les enrichît avec abondance et profusion de ces divins trésors du Cœur de Dieu, qui en était la source... Et que cette dévotion était comme un dernier effort de son amour qui voulait favoriser les hommes, en ces derniers siècles, de cette rédemption amoureuse, pour les retirer de l'empire de Satan, lequel il prétendait ruiner, pour nous mettre sous la douce liberté de l'empire de son amour, lequel il voulait rétablir dans les cœurs de tous ceux qui voudraient embrasser cette dévotion » (L 133, 4<sup>e</sup> au P. Croiset).

A son frère Chrysostome, notre sainte écrira de même : « Il nous manifeste la dévotion de son Sacré-Cœur qui contient des trésors incompréhensibles, qu'il veut être répandus dans tous les cœurs de bonne volonté car c'est un dernier effort de l'amour du Seigneur envers les pécheurs, pour les attirer à pénitence et leur donner abondamment ses grâces efficaces et sanctifiantes pour opérer leur salut, dont plusieurs, par ce moyen, seront retirés de l'abîme de perdition » (L 102).

Les mêmes idées sont encore énoncées dans une lettre (L 100) à Mère de Saumaise.

Ce n'est donc pas de promesse qu'il faudrait ici parler, mais bien plutôt de volonté formelle du Sauveur : il veut arracher les pécheurs à Satan, et les placer en l'empire de son amour. S'il manifeste son Cœur à sa confidente, c'est justement à cette fin. Les autres promesses ne seront que le complément ou le développement de cette intention fondamentale du Christ révélant son Cœur à Paray-le-Monial ; Jésus veut appliquer aux hommes les mérites de sa Rédemption. Il ne promet pas alors, mais il s'efforce, il attire, il répand ses grâces, il libère les âmes, il les reconquiert. Ce vouloir salvifique du Verbe incarné, c'est celui-là même que l'on rencontre à chaque ligne du Nouveau Testament. C'est donc ici la nouvelle alliance en acte. Les apparitions de Paray ne sont qu'une démarche singulière de l'amour rédempteur du Christ parmi toutes les autres qui se succéderont jusqu'à la fin des temps.

C'est pourquoi cette sixième promesse, pierre d'angle de toutes les autres, devrait - avec un texte différent de celui qu'on lui a donné - s'inscrire la toute première.

### La neuvième promesse

Devrait la suivre aussitôt la neuvième promesse de la liste traditionnelle, que l'on formulait ainsi : « Je bénirai les maisons où l'image de mon Cœur sera exposée et honorée. » Le culte de l'image du Sacré Cœur est, en effet, le moyen choisi par le Christ pour rappeler aux hommes son amour, symbolisé par un tel signe. Le tort, cependant, de la neuvième promesse, telle qu'on la présentait, outre le style direct employé, était de ne pas manifester les exigences spirituelles requises pour honorer vraiment le Cœur du Christ. Car il ne s'agit pas seulement d'exposer une image ou une statue, mais d'essayer de correspondre de plus en plus à cet amour du Christ à qui l'on rend honneur. Citons ici le texte des *Contemporaines* (MC 256 ; VO, I, 244) :

« Il m'a encore assuré, dit Marguerite-Marie, qu'il prenait un singulier plaisir d'être honoré sous la figure de ce Cœur de chair, dont il voulait que l'image fût exposée en public, afin, ajouta-t-il, de toucher le cœur insensible des hommes ; me promettant qu'il répandrait avec abondance, sur le cœur de tous ceux qui l'honoreront, tous les trésors de grâces dont il est rempli et que, partout où cette image serait exposée pour y être singulièrement honorée, elle y attirerait toutes sortes de bénédictions. »

On retrouve les mêmes idées dans *l'Abrégé de la vie* (VO, I, 578), et dans la 4<sup>e</sup> lettre au Père Croiset (L 133). Cependant, la 2<sup>e</sup> lettre au Père Croiset (L 131) nous précise de manière toute particulière quelles sont les conditions pour recevoir les grâces découlant du culte du Sacré Cœur. On constate alors qu'il ne suffit plus d'accrocher au mur une représentation du Sacré Cœur, ni même de prier devant celle-ci, mais de se mettre en des dispositions d'âme pour recevoir les trésors d'amour du Cœur du Christ :

« Que, comme il est la source de toutes bénédictions, il les répandrait abondamment dans tous les lieux où serait honorée l'image de ce Sacré Cœur, parce que son amour le presse de départir le trésor inépuisable de ses grâces sanctifiantes et salutaires dans les âmes de bonne volonté, cherchant des cœurs vides pour les remplir de la suave onction de son ardente charité, pour les consommer et les transformer tout en lui, il veut des esprits humbles et soumis, sans curiosité que d'accomplir son bon plaisir. »

Comme on le voit, le Cœur de Jésus ne bénira que des âmes dociles à sa volonté : pourquoi alors a-t-on présenté si souvent le culte de l'image sans dévoiler les exigences divines qu'il requiert ?

### La deuxième promesse

Suit alors, dans la même lettre au Père Croiset (L 131), un texte concernant la charité, la réconciliation et la paix dans les familles et les communautés : « De plus, qu'il réunirait les familles divisées - par ce moyen - et protégerait celles qui seraient en quelque nécessité ; et qu'il répandrait cette suave onction de sa charité dans toutes les communautés religieuses où il serait honoré, et lesquelles se mettraient sous sa particulière protection ; qu'il en tiendrait tous les cœurs unis, pour n'en faire qu'un même avec lui, et qu'il en détournerait les traits de la divine justice, en les remettant en grâce lorsqu'ils en seraient déçus. »

C'est de ce texte que l'on a tiré la deuxième promesse : « Je mettrai la paix dans leurs familles. » Mais, il est à souligner que sont visées par ce texte, plus encore que les familles humaines, les familles spirituelles, les communautés parfois divisées par les rivalités, et, de ce fait, déçues de leur ferveur et en état de péché contre la charité.

L'union ou la réunion des cœurs découlera tout naturellement de la vraie dévotion au Cœur de Jésus. Si, comme Marguerite-Marie l'indiquait au Père Croiset, cette dévotion exige des âmes

de bonne volonté, des esprits humbles, des cœurs vides d'eux-mêmes, unis au Christ et transformés en lui, soumis au bon plaisir de Dieu, comment alors les rapprochements, les pardons et les réconciliations ne s'opéreraient-ils pas ? L'amour du Christ s'épanouira dans l'amour fraternel. La charité pour autrui sera issue de ce renoncement à l'amour-propre et à l'égoïsme absolument requis pour honorer « en esprit et en vérité » le Cœur du Sauveur.

On retrouve encore la même promesse signalée dans la lettre 35 à Mère de Saumaise, la lettre 36 à Mère Greyfié, dans les *Ecrits de Mère Greyfié* (VO, I, 258), ainsi que dans le fragment qui, dans le *Manuscrit 4* et le *Recueil de Nevers* précède la lettre 48. Dans une lettre (L 52) à Mère de Soudeilles, Marguerite-Marie parle simplement d'« une protection particulière d'amour et d'union sur les communautés qui lui rendront un hommage particulier ».

### La quatrième promesse

L'honneur rendu au Cœur du Christ par une vie conforme aux prévenances de son amour entraînera comme récompense une assistance toute spéciale du Sauveur au moment de la mort. C'est ce qu'a exprimé la quatrième des douze promesses : « Je serai leur refuge assuré pendant la vie et particulièrement à l'heure de la mort. » Les textes qui fondent cette promesse ne parlent, en fait, que de l'heure de la mort, et surtout ils insistent sur la condition de cette protection divine à l'heure dernière : avoir honoré le Cœur du Christ pendant la vie, condition omise dans la formule traditionnelle de cette promesse. « Ce divin Cœur se rendra l'asile et le port assuré, à l'heure de la mort, de tous ceux qui l'auront honoré pendant leur vie, et les défendra et protégera », écrit Marguerite-Marie au Père Croiset (L 132, 3<sup>e</sup> lettre au Père Croiset). Il faut même préciser davantage : l'engagement formel d'une assistance particulière à l'heure de la mort n'est pris par Notre-Seigneur qu'à l'endroit de ceux qui auront été « dévoués et

consacrés » à son Sacré-Cœur : « Il m'a confirmé que le plaisir qu'il prend d'être aimé, connu et honoré des créatures est si grand que, si je ne me trompe, il m'a promis que tous ceux qui lui seront dévoués et consacrés ne périront jamais. » (L 36 à la Mère Greyfié ; L 35 et L 100 à la Mère de Saumaise ; *Ecrits de la Mère Greyfié*, 19 ; VO, I, 258 et 367 ; MC 274). La 2<sup>e</sup> lettre au Père Croiset (L 131) est plus explicite encore : « Mais il fait connaître ce désir d'être si excessif qu'il promet que tous ceux qui se consacreront à lui, pour lui donner ce plaisir que de lui rendre et procurer tout l'amour, l'honneur et la gloire qui sera à leur pouvoir, suivant les moyens qu'il leur en donnera, qu'il ne les laissera jamais périr, et qu'il leur serait un asile assuré contre toutes les embûches de leurs ennemis, mais surtout à l'heure de la mort, que ce divin Cœur les recevrait amoureusement, mettant leur salut en assurance, prenant soin de les sanctifier et de les rendre grands devant son Père éternel, autant que l'on prendrait de peine d'agrandir le règne de son amour dans les cœurs. »

Ainsi la grâce d'un secours spécial de Dieu à l'heure dernière est donc ici promise à ceux-là seulement qui ont vraiment cherché, en leur existence terrestre, la gloire du Cœur de Jésus. Sont donc exclues d'une telle promesse les dévotions purement sentimentales et formalistes et la piété au rabais : le culte du Sacré-Cœur n'est pas un culte de facilité ; bien au contraire, il impose austérités et rigueurs ; cependant, il possède ceci de particulier qu'étant le culte de l'amour, celui-ci rend suave le joug du Seigneur et léger le fardeau qu'il impose.

### La grande promesse (douzième promesse traditionnelle)

Parmi les pratiques de dévotion qui honoreront le Cœur de Jésus, l'une d'elles, la communion réparatrice des premiers vendredis, bénéficie d'une promesse toute spéciale - la « grande promesse » - celle non seulement d'un secours particulier à l'heure de la mort, mais de la persévérance finale ; on la trouve rapportée dans la lettre 86, adressée à Mère de Saumaise (MC 277 ; VO, I,

261).

« Un jour de vendredi, pendant la sainte communion, il dit ces paroles à son indigne esclave, si elle ne se trompe : *Je te promets, dans l'excessive miséricorde de mon Cœur que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis des mois, de suite, la grâce de la pénitence finale, ne mourant point dans ma disgrâce et sans recevoir leurs sacrements, mon divin Cœur se rendant leur asile assuré au dernier moment.* »

Cette promesse étonnante, voire même extraordinaire, est la seule où sainte Marguerite-Marie nous rapporte en style direct les paroles du Christ. Elle le fait avec scrupule, craignant de se tromper sur les mots employés par le Sauveur. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser d'un tel engagement pris par Notre-Seigneur. Il est d'une telle portée, en tout cas, qu'il n'a pas peu contribué à répandre et à populariser la dévotion au Sacré Cœur. Il correspond surtout parfaitement au dessein du Christ manifestant son Cœur à Paray-le-Monial : arracher les hommes à l'abîme de perdition, et on saisit alors le lien étroit qui unit entre elles, dans une même pensée directrice, les promesses authentiques de Paray.

### La dixième promesse

Il nous faut enfin signaler les grâces et les récompenses promises aux apôtres de la dévotion au Cœur de Jésus. On a formulé ainsi cette dixième promesse : « Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis. » Là encore le texte de sainte Marguerite-Marie a été déformé : il n'y est point question de « talent », mais « d'art », et surtout, le mot « prêtre » n'y figure nullement : il s'agit, au contraire, de tous les apôtres qui songent à sauver les âmes de leurs frères, aussi bien dans le laïcat que dans le sacerdoce. « Il réserve, écrit Marguerite-Marie à sœur Joly, des trésors incompréhensibles pour tous ceux qui s'y emploieront (à l'établissement du règne du Sacré Cœur), selon tout le pouvoir qu'il leur donne » (L 108). Même annonce de «

récompenses » dans trois autres lettres, une à sœur Joly (L 118), et deux au Père Croiset (L 131 et 132). Mais, c'est dans une lettre à son directeur (MC 291 ; VO, I, 275) que nous trouvons la promesse formelle concernant l'apostolat des âmes vouées au Sacré Cœur et cherchant à faire connaître celui-ci.

« Mon Divin Maître, écrit Marguerite-Marie, m'a fait connaître que ceux qui travaillent au salut des âmes travailleront avec succès et sauront l'art de toucher les cœurs les plus endurcis, s'ils ont une tendre dévotion à son Sacré Cœur, et s'ils travaillent à l'inspirer et à l'établir partout » (L 141).

Telles sont les six promesses véritables de Paray, c'est-à-dire celles où Notre-Seigneur s'est engagé à donner une récompense. Elles reposent, nous l'avons vu, sur des textes irrécusables de Marguerite-Marie ; mais ce n'est pas elle qui énonce alors ses propres idées ; elle ne fait que rapporter ce que son Maître lui a enseigné. Ces promesses, à l'encontre de celles que l'on a propagées, sont en même temps inséparables d'exigences divines, celle notamment de la conformité à la volonté de Dieu. Car la dévotion au Cœur de Jésus est une dévotion d'appartenance et d'identification au Christ : « Jésus, doux et humble de cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre, brûlez mon cœur au feu du vôtre, changez mon cœur avec le vôtre. » Car telles sont, assurément, les formules qui expriment le mieux un culte qui, étant celui de l'amour, requiert l'amour - et celui-ci n'est pas émotion, mais don de soi. Voilà pourquoi, il est de la plus haute importance et aussi de la plus élémentaire honnêteté de toujours présenter les promesses accompagnées de conditions exigées pour leur accomplissement.

**LES PROMESSES DE NOTRE-SEIGNEUR A SAINTE  
MARGUERITE-MARIE EN FAVEUR DES PERSONNES  
DEVOUEES A SON SACRE-CŒUR  
(TEXTE AUTHENTIQUE<sup>3</sup>)**

1. Pour ceux qui travaillent au salut des âmes

« Mon divin Sauveur m'a fait entendre que ceux qui travaillent au salut des âmes auront l'art de toucher les cœurs les plus endurcis et travailleront avec un succès merveilleux, s'ils sont pénétrés eux-mêmes d'une tendre dévotion au divin Cœur. »<sup>4</sup>

2. Pour les Communautés

« Il m'a promis... qu'Il répandra la suave onction de son ardente charité sur toutes les communautés qui l'honoreront et se mettront sous sa spéciale protection : qu'Il en détournera tous les coups de la divine justice pour les remettre en grâce lorsqu'elles en seront déchues. »<sup>5</sup>

3. Pour les personnes séculières

« Pour les personnes séculières, elles trouveront, par le moyen de cette aimable dévotion, tous les secours nécessaires à leur état, c'est-à-dire la paix dans leur famille, le soulagement dans leurs travaux, les bénédictions du ciel dans toutes leurs entreprises, la

---

<sup>3</sup> La plupart du temps, dans les feuilles de propagande et sur les images de piété, on reproduit d'une manière inexacte, à l'aide de formules abrégées et plus ou moins équivalentes, les promesses de notre Seigneur à sainte Marguerite-Marie.

Les textes donnés dans la présente feuille ont été collationnés avec le plus grand soin à Paray-le-Monial et l'autorité diocésaine garantit leur authenticité (Monastère de la Visitation de Paray-le-Monial ; Imprimatur : Autun, 5 février 1975, B. Lambey, v. g. – Texte établi d'après : *Vie et Œuvres de sainte Marguerite-Marie*, Visitation de Paray. Edition 1920, 3 volumes, in-8°).

<sup>4</sup> I, *Vie*, p. 275 - Cf. II, *Œuvres*, p. 627.

<sup>5</sup> II, *Œuvres*, p. 300.

consolation dans leurs misères, et c'est proprement dans ce Sacré Cœur qu'elles trouveront un lieu de refuge pendant toute leur vie et principalement à l'heure de la mort. »<sup>6</sup>

4. Pour les maisons où l'image du Sacré-Cœur sera exposée et honorée

« M'assurant qu'Il prenait un plaisir singulier d'être honoré sous la figure de ce Cœur de chair, dont Il voulait que l'image fût exposée en public, afin, ajouta-t-Il, de toucher par cet objet le cœur insensible des hommes ; me promettant qu'Il répandrait avec abondance dans le cœur de tous ceux qui l'honoreraient tous les dons dont Il est plein ; et que, partout où cette image serait exposée pour y être singulièrement honorée, elle y attirerait toutes sortes de bénédictions. »<sup>7</sup>

5. Promesses de grâces en faveur de ceux qui se dévoueront pour Lui

« Je me sens comme toute abîmée dans ce divin Cœur ; si je ne me trompe<sup>8</sup>, j'y suis comme dans un abîme sans fond où Il me découvre des trésors d'amour et de grâces pour les personnes qui se consacreront et sacrifieront à lui rendre et procurer tout l'honneur et l'amour et la gloire qui sera à leur pouvoir. »<sup>9</sup>

6. Promesses de salut pour tous ceux qui lui auront été dévoués et consacrés

« Il m'a confirmé que le plaisir qu'Il prend d'être aimé, connu et honoré des créatures est si grand que, si je ne me trompe, Il m'a promis que tous ceux qui lui seront dévoués et consacrés ne

---

<sup>6</sup> II, *Œuvres*, p. 627. - Cf. *Vie*, p. 275.

<sup>7</sup> II, *Œuvres*, p. 572. Cf. p. 296.

<sup>8</sup> Cette manière de parler, habituelle à la Sainte, n'indique pas un doute de son esprit, mais est le fait de son humilité.

<sup>9</sup> II, *Œuvres*, p. 396.

périront jamais. »<sup>10</sup>

7. Promesse de bonne mort pour ceux qui communieront neuf premiers vendredis du mois de suite

« Un jour de vendredi, pendant la sainte communion, Il dit ces paroles à son indigne esclave, si elle ne se trompe : « Je te promets, dans l'excessive miséricorde de mon Cœur, que son amour tout puissant accordera à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis des mois, de suite, la grâce de la pénitence finale, ne mourant point dans ma disgrâce et sans recevoir leurs sacrements, mon divin Cœur se rendant leur asile assuré au dernier moment. »<sup>11</sup>

8. Promesse du règne du Sacré-Cœur

« Ne crains rien, je règnerai malgré mes ennemis et tous ceux qui s'y voudront opposer. »<sup>12</sup>

« Il règnera cet aimable Cœur, malgré Satan. Ce mot me transporte de joie. Enfin il règnera, ce divin Cœur, malgré ceux qui s'y voudront opposer. Satan demeurera confus avec tous ses adhérents. »

Elle l'entendait lui répéter ces paroles : « Le ciel et la terre passeront et non mes paroles sans effet. »<sup>13</sup>

---

<sup>10</sup> II, *Œuvres*, p. 300. Cf. pp. 296, 328, 344.

<sup>11</sup> II, *Œuvres*, p. 397. - Cf. I, p. 261.

<sup>12</sup> II, *Autobiographie*, p. 105.

<sup>13</sup> I, *Ecrits de la Mère Greyfié*, p. 349.

**LES 12 PROMESSES DE NOTRE-SEIGNEUR A SAINTE  
MARGUERITE-MARIE ALACOQUE  
(FORMULATION INEXACTE DU XIX<sup>E</sup> SIECLE)**

1. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires à leur état.
2. Je mettrai la paix dans leurs familles.
3. Je les consolerais dans toutes leurs peines.
4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.
5. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.
6. Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde.
7. Les âmes tièdes deviendront ferventes.
8. Les âmes ferventes s'élèveront à une grande perfection.
9. Je bénirai les maisons où l'image de mon Sacré-Cœur sera exposée et honorée.
10. Je donnerai à ceux qui travaillent au salut des âmes le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.
11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom écrit dans mon Cœur, où il ne sera jamais effacé.
12. Je promets, dans l'excès de la miséricorde de mon Cœur, que mon amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront le premier vendredi du mois, neuf mois de suite, la grâce de la pénitence finale. Ils ne mourront point dans ma disgrâce, ni sans recevoir les Sacrements, et mon Cœur se rendra leur asile assuré à cette dernière heure.